

Avril 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent dixième session

Rome, 7-11 mai 2012

**ÉVALUATION DE L'INTERVENTION MENÉE PAR LA FAO EN
RÉPONSE AUX INONDATIONS DE JUILLET 2010 AU PAKISTAN**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Robert Moore, Directeur du Bureau de l'évaluation (rapport d'évaluation)
Tél.: (06) 570-53903

M. Laurent Thomas, Sous-Directeur général,
Département de la coopération technique
Tél.: (06) 570-55042

Contexte

1. Mettant en œuvre l'une des plus vastes interventions de réponse à une catastrophe de son histoire, la FAO a apporté une aide à la reprise des cultures à plus de 600 000 ménages, et une aide à l'élevage à plus de 300 000 ménages dans les douze mois suivant les inondations de juillet 2010 au Pakistan. En outre, 1 000 autres systèmes d'irrigation endommagés ont été identifiés, et leur réparation a été entreprise par le biais d'un dispositif de travail contre rémunération. Sur la période, le coût total de l'intervention est estimé à 100 millions d'USD environ. Un examen *a posteriori* de la direction ainsi que deux évaluations indépendantes ont été menés pour apprécier l'efficacité du travail de la FAO.

Principales problématiques abordées dans le rapport d'évaluation

2. Compte tenu des dégâts très lourds subis par le secteur agricole, la mission a jugé que toutes les activités de la FAO (production animale et végétale, coordination sectorielle) étaient pertinentes au regard des besoins de la population et des priorités du gouvernement. Il était essentiel en particulier que les agriculteurs aient accès aux intrants nécessaires pour procéder, après les inondations, aux semis de la campagne Rabi. Malheureusement, les besoins en aliments pour animaux étaient circonscrits dans le temps et la FAO a tardé à livrer les aliments composés, ce qui a réduit l'efficacité de son action.

3. L'intervention de la FAO a contribué à rétablir et stimuler la production agricole et l'élevage dans les communautés touchées. Son efficacité a néanmoins souffert d'un ciblage lacunaire des

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

bénéficiaires, cependant que les efforts consentis pour intégrer la problématique hommes-femmes se sont avérés insuffisants.

4. L'action de l'Organisation s'est appuyée sur les compétences disponibles dans le pays et bénéficié d'un solide appui technique et administratif du Siège. Le financement apporté par le Fonds spécial¹ a été trop faible et trop tardif et les décisions ont été prises trop loin du terrain, sans que des procédures opérationnelles standard ne soient en place pour faciliter un traitement rapide. Pour mieux se préparer aux futures situations d'urgence de grande envergure, il faudrait donc décentraliser la prise de décision, créer des procédures opérationnelles standard et mieux définir le calendrier et l'ampleur des financements du Fonds spécial.

5. La mission a estimé que les activités de redressement menées au lendemain des inondations ont été insuffisamment coordonnées avec les actions de développement de la FAO déjà en cours, ce qui tiendrait en partie à des carences de direction – le poste de Représentant de la FAO est resté longtemps vacant – et à l'absence de vision stratégique pour le pays, qui en découle directement.

6. Ce qui a été fait en matière de semences et pour restaurer les systèmes d'irrigation va profiter durablement aux communautés de bénéficiaires au cours des prochaines années. La mission d'évaluation a salué le recours au dispositif travail contre rémunération pour le nettoyage des cours d'eau et encourage la FAO à procéder plus systématiquement à des transferts d'espèces lors des situations d'urgence, afin d'améliorer l'efficacité et la pertinence de l'action menée.

7. Face aux problématiques ci-dessus, la mission d'évaluation a formulé 13 recommandations destinées principalement à améliorer la performance stratégique et opérationnelle de la FAO en matière de planification préalable et de redressement post-catastrophe.

Réponse de la Direction

8. La Direction de la FAO accueille favorablement l'évaluation de l'intervention qu'elle a menée au Pakistan en réponse aux inondations de juillet 2010, notant qu'il s'agit de l'une des plus vastes opérations d'urgence qu'elle a menée à ce jour. La Direction indique également avec satisfaction que plusieurs problèmes identifiés par l'évaluation ont déjà été reconnus et que des mesures ont été prises à cet égard.

9. L'évaluation souligne l'importance du rôle de la FAO dans les activités d'intervention d'urgence et de redressement, et la Direction se réjouit que les recommandations qui y sont formulées appuient le nouveau modèle décentralisé de l'Organisation, lequel vise à répondre de manière plus exhaustive aux besoins des bénéficiaires.

10. La Direction accepte les 13 recommandations soumises à l'Organisation, qui sont mises en œuvre dans le cadre de l'intégration progressive de ses activités d'intervention d'urgence et de développement aux échelons décentralisés et par l'intermédiaire, si nécessaire, de ressources extrabudgétaires.

11. La Direction de la FAO note l'importance accordée par l'évaluation à la nécessité de veiller à la viabilité du programme et propose à cet égard des mesures spécifiques dans la perspective de l'élaboration de cadres de programmation par pays.

Orientations demandées

12. Le Comité du programme est invité à donner son avis et des orientations sur les principales questions apparaissant dans le rapport d'évaluation ainsi que sur la réponse apportée aux recommandations par la Direction et les mesures de suivi qu'elle propose.

¹ Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement.